



# FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE JUDO ET A.M.A

## **CIRCULAIRE N° 10**

### **A MESSIEURS LES PRESIDENTS DES LIGUES REGIONALES**

**Objet : Engagement des féminines aux compétitions nationales**

En ce qui concerne les qualifications pour les finales des championnats du Maroc des individuels (elles), les règlements sportifs précisent que les quatre premiers judokas (hommes et femmes) de chaque catégorie et de chaque ligue régionale sont qualifiés (ées). Toutefois, il a été dérogé à ces règlements pour permettre à toutes les féminines de prendre part directement aux finales nationales, afin de les encourager, mêmes si elles ne participent pas aux qualifications régionales.

Cependant, cette catégorie commence à désertir la compétition au niveau régional et ne lui donne pas l'importance qu'elle mérite alors que c'est une occasion qui leur est offerte pour faire plus de compétitions, donc d'acquérir plus d'expérience.

**Dorénavant, seules celles qui ont pris part aux régionales seront autorisées à s'engager dans les finales nationales même si elles n'ont pas été classées parmi les quatre premières.**

Veillez assurer une large diffusion à cette circulaire tout en la respectant.

Casablanca, le 24 décembre 2018

**LE SECRETAIRE GENERAL**

**BENBADA Boubker**

